

Imaginer

Sous le
Bourg

Changer

Identité
visuelle

S'amuser

Festi'Fire de
retour

Sergy Infos

Journal d'informations municipales | n°83 | Mai 2024



SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------|---------|
| Edito du Maire - Etat Civil | 02 |
| Nouveautés | 03 |
| Quartier "Sous le Bourg" | 04 - 05 |
| Budget 2024 | 06 |
| Vie scolaire | 07 |
| Identité visuelle | 08 |
| Cadre de vie | 09 |
| Evènements | 10 - 11 |
| Vie sociale | 12 |
| Associations | 13 |
| Festi'Fire | 14 - 15 |
| Personnel communal | 16 |
| A savoir | 17 - 18 |
| Conseil municipal | 19 |
| Infos utiles | 20 |

ÉDITO



Chères Sergiennes, Chers Sergiens,

C'est avec joie que je partage avec vous, à travers ce « Sergy Info », les avancées significatives qui façonnent notre village et renforcent notre communauté. Lors de mes premiers vœux en tant que Maire, j'ai été profondément touchée par votre présence nombreuse, et les échanges sympathiques que nous avons eus avec vous et vos familles.

Je suis particulièrement enthousiaste à l'idée de vous donner des précisions sur le projet majeur de cette année : la Zone d'Aménagement Concerté Sergy-Dessous qui permettra, sur les prochaines années, la création de 149 nouveaux logements, ouvrant ainsi un nouveau chapitre dans l'histoire de Sergy. Ce projet représente une opportunité unique pour notre village, avec la construction de logements abordables, la création d'espaces verts et l'installation d'équipements publics adaptés aux besoins de notre population.

Je suis également fière de vous annoncer que grâce à une gestion financière rigoureuse, nous avons réussi à réduire la dette de notre commune. Notre budget pour l'année en cours reflète nos priorités en matière d'investissement dans les infrastructures, l'éducation, la culture et la protection de l'environnement, tout en préservant la stabilité financière de notre village.

Vous avez sûrement remarqué notre nouvelle identité visuelle qui incarne dorénavant l'esprit de notre village, la nature et le dynamisme. Le travail de la Commission communication, avec l'aide de l'entreprise locale « Studio ComUnik », a porté ses fruits et notre village arbore désormais un logo coloré et original. Un nouveau site internet moderne et complet suivra prochainement, le journal a quant à lui déjà été « relooké » comme vous pouvez le constater.

Par ailleurs, nous n'oublions pas l'importance des travaux et des aménagements qui contribuent à améliorer votre quotidien : des travaux de réfection de la route départementale reliant l'école au centre du village vont être réalisés prochainement, afin de garantir la sécurité et le confort des usagers. Pour nos plus jeunes citoyens, un abri sera installé dans la cour de l'école maternelle. Enfin, afin de moderniser et revitaliser nos installations sportives, nous rénovons le tennis extérieur, les terrains de squash ainsi que le tennis intérieur au sein de notre centre sportif.

Enfin, je tiens à mettre en lumière un évènement cher à nos cœurs: le Festi'Fire ! Préparé avec passion par l'Amicale des Sapeurs-pompiers, cette édition promet encore une fois d'être mémorable, avec une programmation éclectique et des moments de partage inoubliables en prévision !

Je vous souhaite une agréable lecture, une belle saison estivale, et j'ai hâte de vous retrouver lors des évènements de notre village !

Catherine MOINE
Maire

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

| | |
|--------------------------|------------------|
| FAURE Ethan | né le 06/10/2023 |
| LEOURIER Noah | né le 05/10/2023 |
| RODRIGUES Nael | né le 18/11/2023 |
| SAINT-PAUL Marin | né le 04/11/2023 |
| BOUTGHATINE YANIK Ishaac | né le 18/01/2024 |
| SYDNEY Oisin | né le 24/01/2024 |
| NIEPCERON Achille | né le 13/02/2024 |

MARIAGES :

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| KALAFAT Serkan & JOST Lassika | le 28/10/2023 |
| BONDU Maxime & LE PIMPEC Bénédicte | le 30/03/2024 |
| DEBRAINE Dominique & SABOURIN Sylvie | le 20/04/2024 |

DÉCÈS :

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| MARTIN Roland | décédé le 02/11/2023 |
| LARACINE Marie-Louise | décédée le 29/12/2023 |
| HALON Christiane | décédée le 06/02/2024 |
| HERPE Pia | décédée le 20/02/2024 |

NOUVELLE ACQUISITION ÉCOLOGIQUE POUR NOTRE SERVICE TECHNIQUE !

Nous sommes heureux de vous informer de l'acquisition d'un **nouveau véhicule électrique** pour notre **service technique** !

Cette décision s'inscrit parfaitement dans notre engagement en faveur de la transition vers des **modes de transport** plus **respectueux de l'environnement** et **durables** sur le long terme.

Grâce à ce **véhicule électrique**, notre équipe technique pourra effectuer ses **missions quotidiennes** tout en réduisant significativement notre **empreinte carbone**.

Cette initiative témoigne de notre **volonté constante** de **contribuer à la préservation** de notre environnement local, en adoptant des **pratiques respectueuses de la nature**.



NOUVEAUX ABRIS BUS

Nous sommes ravis de vous annoncer l'installation de **3 nouveaux abris bus** dans la commune de Sergy, offrant ainsi davantage de **confort** et de **praticité** aux usagers des transports en commun.

Les emplacements des nouveaux abris sont les suivants :

- **Avenue du Jura** – Les Longets (desserte des bus scolaires et TPG)
- **Route de Crozet** (desserte des bus scolaires)
- **Route de Baizenas** (desserte des bus scolaires)

Cette initiative vise à améliorer les conditions d'attente pour nos enfants et pour tous ceux qui utilisent les transports en commun au quotidien.



ZOOM SUR LA LIGNE HÉ!LEMAN

Inaugurée le 12 février 2024, cette ligne de **covoiturage** permet aux conducteurs de partager leurs trajets **sans réservation** entre **18 communes**. Principalement destinée aux déplacements domicile-travail, elle fonctionne également le week-end de 9h à 20h.

Les conducteurs proposent leurs trajets au moment de prendre leur voiture. Les passagers reçoivent une notification si leur destination correspond à celle du conducteur.

Les trajets sont **gratuits** pour les passagers et les conducteurs sont indemnisés jusqu'à **1.50€ par passager transporté**, avec une compensation de 0.50€ pour les trajets proposés en heure de pointe.

Téléchargez dès aujourd'hui l'**application HÉ!LEMAN** et choisissez la ligne Pays de Gex. Pour plus d'informations, consultez www.covoiturage-leman.org.





ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ "SOUS LE BOURG"

Le projet urbain situé derrière la Mairie traduit la volonté de la commune d'inscrire son développement dans un cadre durable et maîtrisé, tout en proposant aux Sergiens des solutions de logement neuf au centre du village.

Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), amorcé en 2015, s'étend sur une superficie de **3,3 hectares**. Il prévoit la construction de **149 logements**, répartis dans **12 immeubles** de 2 étages maximums, incluant **2 immeubles sociaux**, ainsi que **7 maisons jumelées**, le tout étant intégré de manière harmonieuse avec l'**environnement** et les constructions déjà existantes.

L'urbanisation de Sergy a été planifiée dans cette zone proche du **centre-village** afin de limiter l'expansion sur les **terres agricoles et naturelles**, tout en optimisant les investissements dans les **infrastructures** (eau, électricité, routes, etc.).



Lot A1 - SOLLAR

LES GRANDES ÉTAPES

2013 / 2015 :

Concertation préalable (atelier participatif, réunion publique) et création de la ZAC.

2016 :

Désignation de l'aménageur concessionnaire de la ZAC et mise en place de l'équipe projet (architecte-urbaniste, paysagiste, AMOQEB, BETVRD).

2017 / 2018 :

Réalisation des études environnementales, des études de sols, des études réseaux et approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

2019 / 2024 :

Obtention arrêté DUP et mise en compatibilité du PLUi-H, premières acquisitions foncières, consultations opérateurs et concours architectural : dépôt des permis de construire et approfondissement des études techniques ; consultation entreprises de travaux.

OBJECTIFS ET ENJEUX

Urbain : Conforter le centre-village / Favoriser les liaisons piétonnes.

Social : favoriser la mixité des ménages et la mixité intergénérationnelle.

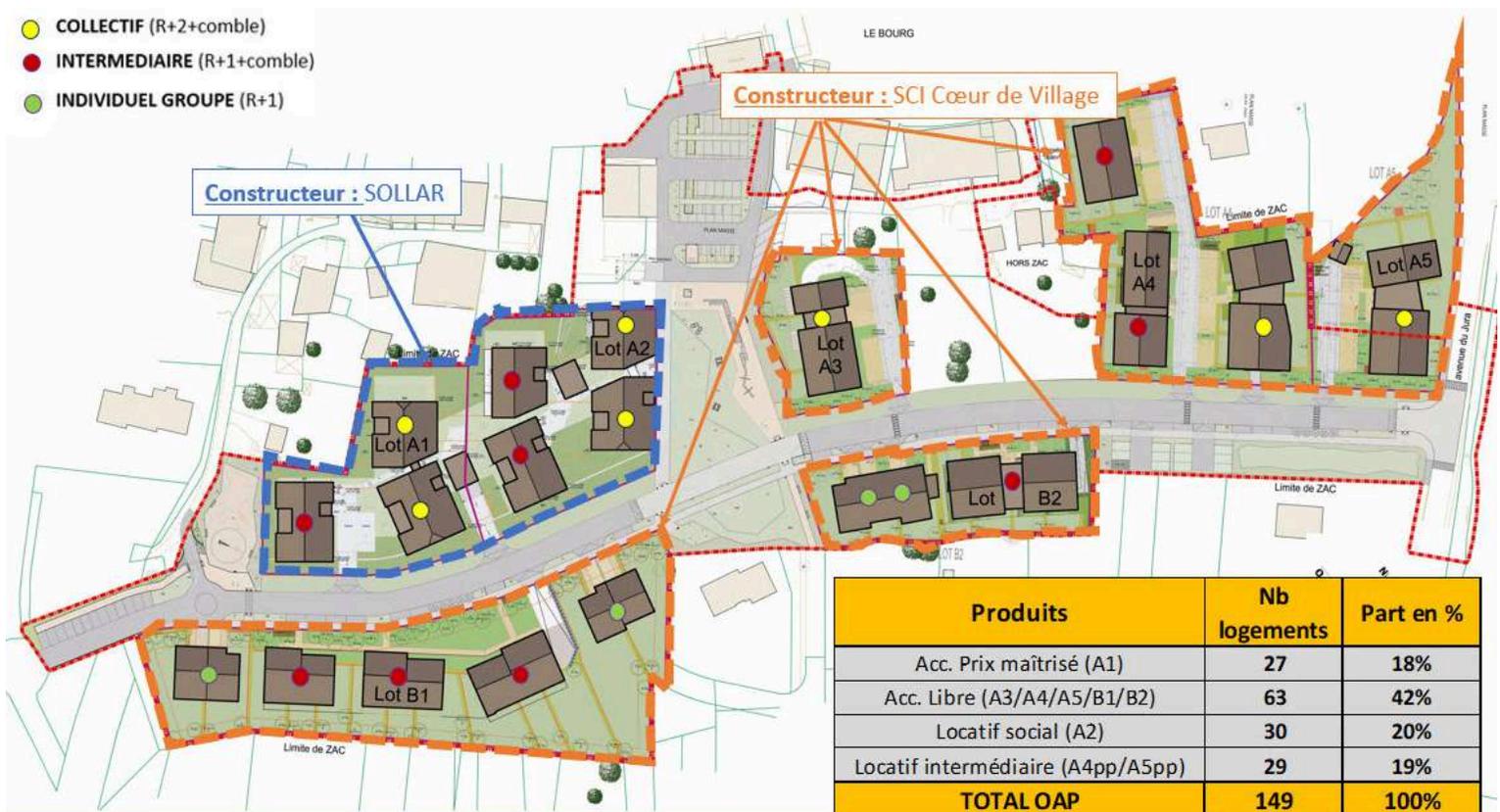
Habitat : renforcer l'attractivité résidentielle de Sergy dans un contexte de développement de l'offre résidentielle dans l'ensemble du pays de Gex.

Environnemental : réaliser un projet respectueux de l'environnement.



UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION MIXTE

- COLLECTIF (R+2+comble)
- INTERMEDIAIRE (R+1+comble)
- INDIVIDUEL GROUPE (R+1)



PRIORITÉ AUX SERGIENS

27 logements en « Accessions à Prix Maîtrisé » du lot A1 Sollar seront disponibles à l'achat, à un prix de vente prévisionnel moyen par typologie, hors parking : de 3 300 à 4 500€/m² habitable selon les typologies de logements :

- 6 T2 (42 m² en moyenne)
- 13 T3 (64 m² en moyenne)
- 4 T4 (85 m² en moyenne)
- 4 T5 (103 m² en moyenne)

Un accès prioritaire aux préventes dédié aux habitants et aux agents de la commune sera mis en place durant quelques semaines avant l'ouverture officielle de la commercialisation. Des informations complémentaires sur nos réseaux sociaux vous seront données prochainement.

UN QUARTIER BAPTISÉ

Les appellations du **quartier, de la place et de la rue principale** ont été choisies par les personnes présentes lors de la réunion publique ainsi que par les membres du Conseil en ce début d'année :

- Le Quartier Sous le Bourg
- La Place des Vergers
- La Rue des Mésanges

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Le budget prévisionnel de notre commune s'élève à 2 323 000 € pour la partie fonctionnement et à 3 413 118 € pour la partie investissement.

Ci-dessous les principaux postes de dépenses prévisionnelles :

BÂTIMENTS

Entretien des bâtiments
Rénovation et nouvelles constructions

1 470 000 €



FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ensemble des services fonctionnels
(salaires personnel + remboursement du capital de la dette)

2 174 000 €



AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Aménagement et maintenance des voiries

1 018 000 €



VIE SCOLAIRE

Réhabilitation des bâtiments
Aménagement de la voirie
Restauration scolaire
Fonctionnement du groupe scolaire

873 000 €



VIE ASSOCIATIVE CULTURE ET SPORT

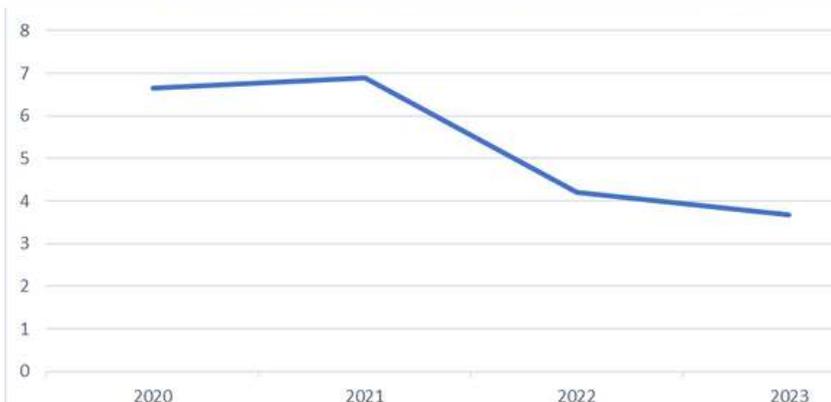
Subvention aux associations
Centre sportif communal
Bibliothèque

456 000 €



ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière, il permet de déterminer le nombre d'année (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.



LES TAXES

0% D'AUGMENTATION

DES TAUX D'IMPÔTS POUR 2024 :

Taxe foncière Bâti (TFB) : **11.06 %**

Taxe foncière non bâti (TFNB) : **55.47 %**

Majoration Taxe d'Habitation Résidences Secondaires (MTHRS) : **60.00 %**



LES ENFANTS DEVIENNENT DE "PETITS CHEFS" À LA BOULANGERIE !

Le 22 décembre 2023 restera gravé dans la mémoire des enfants de la garderie de l'école de Sergy, qui ont eu l'opportunité de se transformer en véritables "petits chefs" à la boulangerie Maison Peser de Sergy. Dans une ambiance **joyeuse et créative**, ils ont mis la main à la pâte pour confectionner de délicieux pains d'épices, brioches et sablés.

Cette expérience ludique a permis aux enfants de développer leur **créativité** et leur amour pour la pâtisserie. Ces délices ont ensuite été mis en vente lors du **marché de Noël** de l'école, organisé par le Sou des Ecoles de Sergy.

Grâce à la générosité d'Ali et de son équipe, les élèves ont pu contribuer à cet événement en proposant leurs propres créations.



VERS UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE PLUS VERT

Depuis mi-avril, un pas de plus vers un environnement plus vert a été franchi pour les élèves de l'école primaire avec l'**engazonnement du terrain de jeu**. Cette initiative vise à offrir aux enfants un espace extérieur plus **agréable et propice à l'épanouissement**.

Afin de permettre une bonne croissance de l'herbe, le terrain est **temporairement fermé**. Mais pas de panique ! Une solution temporaire a été mise en place pour assurer le **bien-être des élèves**. Une cour provisoire a été aménagée sur le **parking des Peupliers**, offrant un **espace sécurisé** où les enfants peuvent jouer en toute liberté jusqu'**aux vacances d'été**.

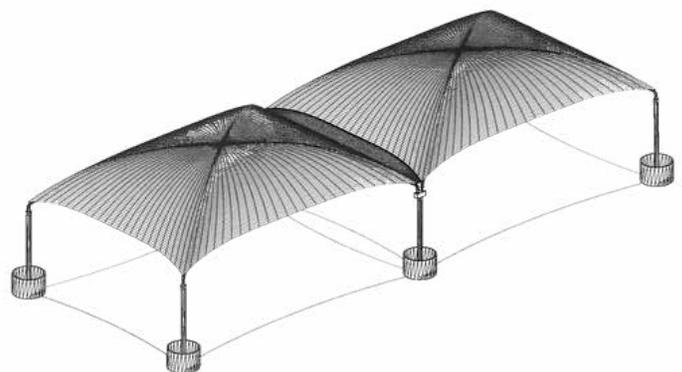


UN ABRI POUR LES PLUS PETITS

Dans une démarche visant le bien-être des plus jeunes, la commune a répondu aux demandes des enseignants et des parents d'élèves en commandant un **abri de 80 mètres carrés**.

Ce **nouvel espace**, qui sera **prochainement installé** dans la cour des maternelles, offrira aux enfants un lieu ombragé pendant les périodes de **chaleur intense** et un abri durant les **jours de pluie**.

Cette initiative témoigne de l'engagement continu de la commune envers le **confort et la sécurité** des élèves.





Commune de Sergy

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, le logo de la commune fait peau neuve. Ces changements sont aussi l'occasion d'améliorer certains outils de communication, comme le bulletin municipal et le site web.

RAPPEL DE L'HISTORIQUE :

Les armoiries de la commune de Sergy trouvent leurs origines dans la **famille des De Sergier**, qui gouvernait le fief de Sergy jusqu'en 1533.



Une différence notable est apparue entre le **blason original** des De Sergier et celui adopté par la commune : le **chevron** est devenu rouge au lieu de rester doré, en référence aux armoiries de la famille de Martines, qui a succédé aux De Sergier.

Le Comité héraldique de l'Ain a également souligné l'inapproprié du heaume figurant sur le blason de la famille de Sergier pour une commune, et a recommandé sa suppression, demande à laquelle la commune a accédé.

Au début des années 2000, une modernisation du blason a été réalisée afin de le rendre compatible avec une **utilisation numérique**.

POURQUOI CHANGER ?

La mise à jour de notre image est primordiale pour refléter notre **modernité** et notre **dynamisme**. Opter pour un logo **contemporain** présente de nombreux avantages, notamment une facilité de reproduction sur **divers supports**, y compris les plateformes numériques telles que les **réseaux sociaux** et les **applications mobiles**. Ce nouveau logo est accompagné d'une **charte graphique**, qui sera déployée progressivement sur tous les **supports de communication** de la mairie. L'objectif est de **renforcer l'identité de la commune** et de la rendre plus **facilement reconnaissable**.

Enfin, cette nouvelle image, plus attrayante pour la population, est une **étape importante** pour assurer la **pertinence et la cohérence** de notre communication, et pour garantir que notre commune soit perçue comme un **lieu tourné vers l'avenir**.



1er blason



Années 1990



Années 2000



Aujourd'hui

LE SITE INTERNET FAIT AUSSI PEAU NEUVE

Outre la **refonte graphique**, le principal objectif du **nouveau site internet** est de fournir aux habitants de Sergy un **outil convivial** et **facile d'accès** pour :

- Se tenir **informé** des actualités de la commune ;
- Se **renseigner** sur les projets municipaux et les services proposés aux habitants ;
- **Faciliter** les démarches en ligne et l'échange d'informations entre les différents acteurs de la vie de la commune, sans remplacer l'accueil en mairie.

Le nouveau site sera mis en ligne second semestre 2024.

FAUNE SAUVAGE : LA REPRODUCTION

Après un hiver rigoureux pour la faune sauvage, la saison de reproduction des mammifères et de nidification des oiseaux commence en forêt. Pour éviter de perturber les jeunes et leurs parents, l'**Office national des forêts** recommande aux visiteurs de faire preuve de prudence lors de leurs promenades en forêt. Les activités en forêt peuvent déranger les animaux car elles se déroulent dans leurs **habitats naturels**, où ils se **reproduisent**, élèvent leurs petits, se **nourrissent** ou se **réfugient**. Au printemps, il n'est pas rare de rencontrer des faons cachés dans les buissons ou des marcassins. Il est important de ne **pas les toucher** car cela pourrait entraîner l'abandon par leur mère, sensible à l'odeur humaine sur ses petits. Pendant la période de naissance et de nidification, qui s'étend **du 1er avril au 1er juillet**, il est **obligatoire de tenir les chiens en laisse en forêt**.



LE RUCHER COMMUNAL



C'est avec une profonde préoccupation que nous vous informons de la **situation alarmante** qui affecte notre **rucher communal**. Malheureusement, toutes les **abeilles ont péri**, une perte qui souligne l'importance capitale de ces **pollinisatrices** pour notre **écosystème** et notre **sécurité alimentaire**.

Malgré les efforts considérables déployés par Fausto, notre Conseiller municipal apiculteur, pour garantir le bien-être des abeilles, notamment à travers des **pratiques agricoles respectueuses de l'environnement** et la **création d'espaces verts** propices à leur épanouissement, nous sommes confrontés à cette triste réalité.

Les raisons exactes de cet événement demeurent encore floues, mais il est probable que les **conditions météorologiques extrêmes** et les **changements climatiques** pourraient être en cause, tout autant que la présence du frelon asiatique qui stresse les colonies avec des attaques incessantes. En cette période cruciale pour la **biodiversité**, il est primordial que chacun prenne conscience de l'**importance des abeilles** et de leur rôle essentiel dans la **pollinisation des cultures** et la **préservation de la nature**.

Dans le but de restaurer la vitalité de notre rucher communal, nous envisageons d'investir dans de **nouveaux essaims**. Ensemble, mobilisons-nous pour sauver nos abeilles et préserver notre **écosystème** pour les générations futures.

ÉVÈNEMENTS



Cérémonie commémorative du 11 Novembre



Chef de Corps : Fabien COLAS



Remise de médailles



Rémi, notre facteur, nouveau retraité



Exposition "Le Crêt des Arts"



Fête de la Soupe Sou des Ecoles

ÉVÈNEMENTS



Voeux du Maire



Les Agents Communaux
aux voeux du Maire



Réunion publique ZAC



Choucroute des Pompiers - L'Amicale

Madame Josette WEISHAR est une sergienne ayant grandi en Lorraine et déportée à l'âge de sept ans. Voici le témoignage qu'elle a gentiment accepté de nous transmettre.

“Je me rappelle du **22 janvier 1943**, lorsque ma famille a **été arrêtée**. À cette époque, mes sœurs et moi étions âgées de 5, 7 et 10 ans.

Tôt un matin, **des SS sont venus nous déloger** de notre maison. Mes parents ont rassemblé quelques affaires essentielles et nous avons été contraints de les suivre. En chemin, d'autres familles ont également **été arrêtées**. Plus tard, j'ai compris que notre arrestation était due au **refus de mon père de servir dans l'armée allemande**, car l'Allemagne nazie considérait la Lorraine comme une **partie intégrante du IIIe Reich**.

Nous avons quitté Thionville pour finalement arriver plusieurs jours plus tard à Fortsbaad, où nous avons enduré un **hiver rigoureux et glacial**. Au printemps, nous avons été transférés à **Ober-Kratzau** (aujourd'hui Chrastava en Tchéquie), où **500 autres déportés** étaient regroupés pour travailler dans une usine de pierre rouge.

Les familles étaient logées ensemble dans de vastes salles. Nous avions un lit superposé : je dormais en haut avec mon père, tandis que mes deux sœurs dormaient en bas avec notre mère. Chaque matin, les enfants allaient à **l'école sous escorte des SS** et de **leurs chiens**. Nous prenions nos repas dans un grand réfectoire, entourés de drapeaux à croix gammée qui couvraient les murs.

La vie était dure. Je n'aimais pas l'école car nous devons parler allemand, parfois je simulais la maladie pour échapper aux cours. Le froid était **intense**, nous nous **serrions les uns contre les autres** pour nous **réchauffer**, manquant cruellement de **vêtements et de couvertures**.

La veille de Noël, maman a échangé sa robe contre une poule pour nous préparer un **repas exceptionnel**. Elle est rentrée par un **froid glacial**, simplement vêtue de son imperméable léger.



Un jour, ma petite sœur Jacqueline est **tombée malade**. Maman a acheté un steak chez le boucher pour la soigner, **suscitant notre envie**. Elle nous a promis que si nous tombions malades à notre tour, nous aurions également droit à une telle attention.

Nous avons ensuite été **transférés dans une ancienne fabrique près du village**. À proximité se trouvait un camp de **jeunes filles juives**. Le camp était entouré de barbelés mais nous avions un peu de verdure où nous pouvions faire de la gymnastique.

Début 1944, nous avons été **transférés à Unter-Kratzau**, où nous avons des lits mais pas de meubles. Des prisonniers français étaient également présents. Peu de temps avant la **libération**, des rumeurs couraient sur le **possible minage** de notre camp et notre **transfert dans des camps** de concentration voisins. Un après-midi, nous nous sommes **cachés dans la forêt** et avons trouvé refuge dans une auberge où nous avons passé la nuit. Le lendemain, des **avions russes** ont survolé la région, larguant des **tracts annonçant la libération** de la Tchécoslovaquie. Les soldats russes ont arrêté les Allemands et les ont **exécutés en public**.

Nous avons pu prendre un train pour un long voyage jusqu'à Nancy, où nous avons **retrouvé nos grands-parents**. Mais nous avons tout perdu et mes parents étaient épuisés. **Reconstruire nos vies** à partir de zéro **n'a pas été facile**, même après la guerre. Mon père nous a quittés peu de temps après, **victime des séquelles** de sa détention.”

DES BÉNÉVOLES AVEC QUI ON PEUT « CONTER » !

ASSOCIATIONS

La bibliothèque s'est instaurée comme un **rituel incontournable** pour les enfants de Sergy, que ce soit pour les **séances de contes**, accompagnés par un proche ou avec les camarades de classe lors des **sorties mensuelles** des classes de l'école. Les élèves sont toujours **enthousiastes** de s'y rendre et attendent avec **impatience** cet **instant éducatif** en dehors des murs de l'école. Lorsqu'un groupe écoute attentivement les **histoires contées** par une des bénévoles, les autres explorent les **espaces de lecture** en toute autonomie, découvrant ainsi de **nouveaux livres et histoires** mis à leur disposition. Les plus chanceux d'entre eux reviennent parfois le deuxième mercredi du mois à 10h, pour écouter la conteuse Mme Murielle Collombet.



Ces activités ne se limitent pas à la simple lecture mais **favorisent l'apprentissage de l'autonomie**, développent la **curiosité, l'imaginaire et cultivent** le plaisir de lire. Les équipes enseignantes et les petits Sergiens sont **attachés à ces rendez-vous** et sont **reconnaissants de l'engagement des bénévoles** qui rendent possible de tels instants. Alors si vous aussi vous partagez cette **passion de la lecture** et voulez **contribuer à la vie culturelle du village**, n'hésitez pas à rejoindre **l'équipe de bénévoles**, que ce soit pour ces événements en particulier ou pour les permanences des lundis, mercredis et vendredis soir.

Prochaines séances de conte : les mercredis 15 mai et 12 juin 2024.

Accueil des enfants à **partir de 5 ans**. Entrée **libre et gratuite**, sans réservation.

Ouverture de la bibliothèque : Lundi, mercredi et vendredi de 16h30 à 19h (en dehors des vacances scolaires).

ASSOCIATION SERGYM

La Sergym, une association dynamique célébrant **son 45e anniversaire cette année**, est dirigée par un bureau comprenant Véronique Dubois en tant que Présidente, Corinne Carry en tant que Trésorière, Géraldine Haberer en tant que Secrétaire, et Céline Algré en tant que Vice-Présidente.

Affiliée à la Fédération de Gymnastique Volontaire, la Sergym vise à promouvoir le sport santé avec **16 cours différents** adaptés aux personnes de **16 ans et plus**, couvrant une gamme variée d'activités telles que **Fit Ball, Pilates, Zumba et Marche nordique**. Avec **197 adhérents** en ce début de saison 2023-2024, la Sergym est l'une des plus **grandes associations** du département de l'Ain au sein de la Fédération, accueillant des membres de toute la région.

Contrairement à d'autres associations, les inscriptions sont ouvertes **jusqu'à fin mars 2024**, avec des tarifs réduits à partir de janvier. Certains cours sont complets mais des places restent disponibles, notamment dans le **Cross Training**, la **Pop Gym** et le **cours d'Equilibre - Bien vieillir**.

L'association organise également des **événements sociaux** comme l'opération **Octobre Rose** et des **buffets canadiens** ou des **pique-niques** pour favoriser les échanges entre les adhérents.



Visitez leur site internet pour les découvrir et/ou vous inscrire.





FESTI'FIRE SERGY : SAMEDI 25 MAI AU CENTRE SPORTIF

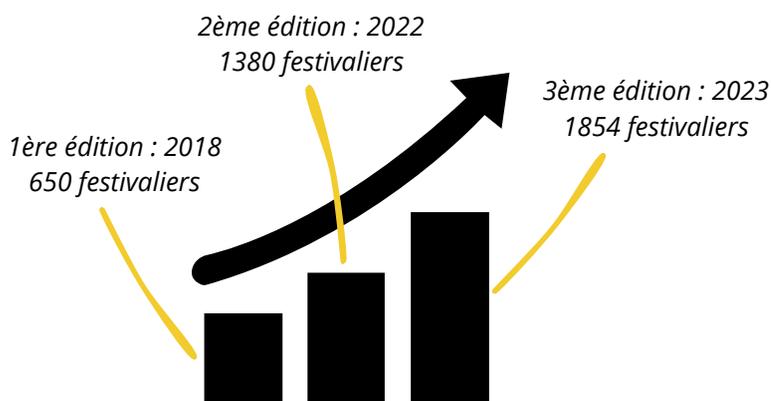
Le Festi'Fire revient en force pour sa quatrième édition ! Après trois années pleines de folie et de succès, il est de retour en grande pompe !

Le "Festi'Fire" a vu le jour en octobre 2018 grâce à l'initiative de l'association bien connue dans notre commune : **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sergy**.

Avec ses **35 membres actifs**, cette association a su mobiliser une cinquantaine de bénévoles pour cet événement marquant. Niché dans l'enceinte verdoyante du centre sportif communal, le "Festi'Fire" se distingue par **son atmosphère festive et conviviale**, parfaitement adaptée à un public familial.

Depuis sa création, ce festival a déjà connu **trois éditions mémorables**, contribuant largement à son succès grandissant, et faisant de lui un rendez-vous incontournable pour tout le territoire Gessien.

L'objectif initial du "Festi'Fire" est de combler un besoin de divertissement culturel dans notre région en proposant une programmation musicale **variée et de qualité**, tout en veillant à rester accessible à tous les budgets.



EN BREF

La 4ème édition c'est :

- Samedi 25 mai 2024 de 17h15 à 3h00
- Centre Sportif de Sergy : 225 route de la Fontaine Sucrée, 01630 SERGY
- 1 Soir, 12 groupes ou artistes, 10 heures de musique
- 90 bénévoles, 2500 personnes attendues sur le site
- 10 Food Trucks pour ravir les papilles,
- 1 Truck Spritz Apérol, Bars.



QU'EST-CE QUI VOUS A MOTIVÉ À CRÉER CET ÉVÈNEMENT ?

L'évènement est parti en 2018 sur une bonne ambiance de coupe du monde, on s'est dit : "L'année suivante, créons un festival de musique à notre image : avec une tête d'affiche qui marque la différence."

COMMENT SE PASSE L'ORGANISATION DU FESTIVAL ?

Le festival est structuré autour d'un bureau comprenant plusieurs commissions : la commission technique, la commission sponsoring et la commission artistique. Un coordinateur général supervise ces commissions et assure le suivi de leur avancement.

COMMENT SÉLECTIONNEZ-VOUS LES ARTISTES QUI SE PRODUISENT AU FESTIVAL ?

Nous commençons toujours par rechercher notre tête d'affiche, celle qui se démarque et apporte une personnalité unique au secteur. Notre objectif principal a été de trouver une tête d'affiche attrayante, tout en offrant une diversité musicale pour satisfaire tous les goûts.

QUELLE IMPORTANCE ONT LES BÉNÉVOLES SUR LE FESTI'FIRE ?

Les bénévoles sont au cœur de tout. Grâce à eux, le festival se monte en deux jours et demi, fonctionne sans accroc, et accueille les festivaliers dans les meilleures conditions. Ils représentent le noyau essentiel du festival, sans lequel rien ne serait possible.

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DES SPONSORS QUI SOUTIENNENT LE FESTIVAL ?

La majorité de nos sponsors sont des entreprises privées, en dehors du soutien crucial de notre commune que nous remercions chaleureusement pour son appui matériel et financier.

UN MESSAGE À TRANSMETTRE ?

Nous vous invitons à nous rejoindre le Samedi 25 mai 2024 pour une édition encore plus grandiose que les précédentes. Notre équipe, une véritable famille, met tout son cœur dans l'organisation de ce festival. Nous nous efforçons de vous accueillir dans les meilleures conditions et au tarif le plus abordable possible. Rendez-vous le 25 mai au Centre Sportif de Sergy !

Thomas BARTH
Responsable de l'organisation du FESTI'FIRE



LA BILLETTERIE

Les billets sont disponibles en ligne sur www.festifire.fr jusqu'à l'ouverture à 17h00, puis seront également disponibles sur place selon les disponibilités (jauge de 2500 personnes).

Tarifs :

- Adulte : 20€
- Adolescent (13 à 17 ans) : 15€
- Enfant (6 à 12 ans) : 8€
- Soirée DJ (accès à partir de 23h30) : 12€

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.



BIENVENUE À **SHIRLEY**, ANIMATRICE

Nous sommes ravis d'accueillir Shirley qui apporte avec elle une douceur naturelle réconfortante et une volonté inébranlable de faire de chaque journée une expérience enrichissante. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera de manière significative à l'épanouissement de vos enfants.



BIENVENUE À **MAEVA**, ANIMATRICE

Maeva, originaire de notre commune, apporte avec elle une passion pour les enfants. En tant que membre de l'Harmonie de Sergy "L'Echo du Crêt de la Neige", nous aurons le plaisir de l'entendre lors de leurs concerts réguliers dans les différents événements de la commune. De nature dynamique et souriante, nous sommes ravis de la compter parmi nous.

MICHELA, AGENT DES SERVICES GÉNÉRAUX

Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de croiser Michela, animatrice au sein de notre service périscolaire. Cependant, depuis le 1er avril (et non, ce n'est pas une blague !), Michela a accepté de relever un nouveau défi au sein de notre commune. Désormais, son temps est dédié aux services généraux, prenant en charge la gestion des salles, des fournitures, des événements, et bien d'autres responsabilités encore ! Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles missions.



BIENVENUE À **CÉLIANE**, AGENT ADMINISTRATIF

Céliane est « presque » une enfant du village, étant issue d'une famille de Sergiens confirmée. Son dynamisme a été la clé d'une métamorphose réussie de notre identité visuelle. En un temps record, elle a insufflé une bouffée de jeunesse à nos outils de communication et à l'accueil au sein de la Mairie. Venez la rencontrer, vous serez accueillis avec le sourire et la plus grande bienveillance !

AU REVOIR ET MERCI À **DOROTHÉE**, AGENT ADMINISTRATIF

Agent d'accueil, Dorothée nous a quittés pour de nouvelles aventures. Souriante et bienveillante, nous la remercions grandement pour ses loyaux services et lui souhaitons plein de bonnes choses dans son nouveau parcours professionnel.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES : À VOTRE URNE !



Le dimanche 09 juin 2024 se tiendront les élections européennes, dont l'objectif est de choisir les 81 représentants de la France au Parlement européen pour les 5 prochaines années.

Les élections européennes offrent une plateforme unique pour exprimer **nos opinions, nos valeurs et nos aspirations** en tant que citoyens de l'Union européenne. C'est l'occasion de choisir les représentants qui porteront nos voix au Parlement européen et qui seront chargés de prendre des décisions sur des questions d'importance capitale telles que **l'économie, l'environnement, l'éducation, la santé et bien d'autres encore.**

Chaque vote compte et a un impact réel sur les **politiques** et les **orientations** de l'Union européenne. En nous rendant aux urnes, nous contribuons activement à façonner l'avenir de notre continent et à **défendre les valeurs** qui nous sont chères, telles que la **démocratie**, la **solidarité** et la **diversité**.

QUI PEUT VOTER ?

Si vous êtes une citoyenne ou un citoyen d'un Etat membre de l'**Union européenne** et que vous résidez en France, vous pouvez voter lors des élections européennes.

HORAIRE ET LIEU DE VOTE ?

Le bureau de vote sera situé dans la **Salle des Mariages** de la **Mairie-Annexe** de Sergy.

Il sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Pour vous assurer que vous êtes bien inscrit pour voter aux prochaines élections, rendez-vous sur service-public.fr



VIVONS ENSEMBLE, VIVONS EN HARMONIE

STOP AUX BRUITS

Nous tenons à rappeler à chacun **l'importance de respecter les horaires** suivants pour le bien-être de tous :

- **Les jours ouvrables** : 8h/12h - 14h/19h30
- **Les samedis** : 9h/12h - 15h/19h
- **Les dimanches et jours fériés** : 10h/12h

Le dimanche, journée de détente pour tous, il est crucial de faire preuve de considération **en limitant les nuisances sonores** telles que les bruits de motos et de quads. La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres



TAILLE DES HAIES

Nous rappelons quelques règles concernant la **taille des haies** :

- Les végétaux ne dépassant pas 2 mètres de hauteur peuvent être plantés jusqu'à 50 cm de la limite de propriété.
- Les arbres ou arbustes de plus de 2 mètres doivent être plantés à une distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.
- L'entretien des végétaux est à la charge du propriétaire.

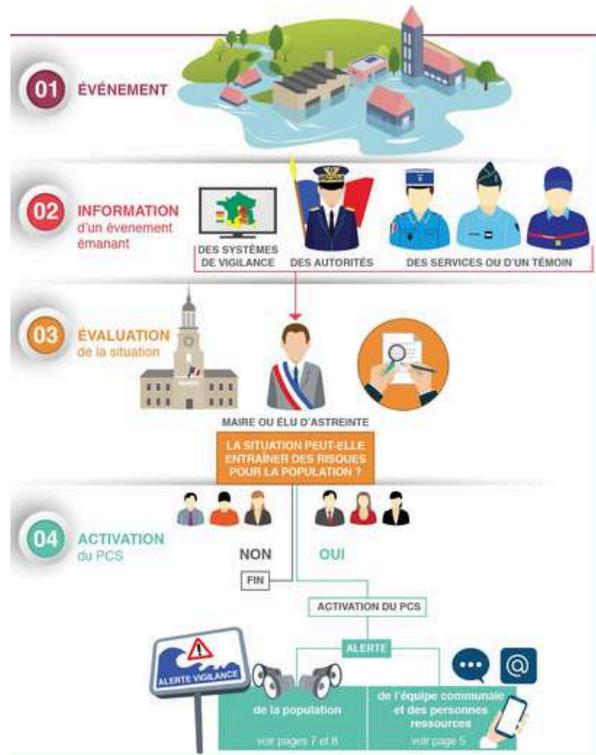
En respectant ces **règles simples**, nous contribuons tous à **maintenir un cadre de vie agréable et respectueux** pour chacun.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un **document crucial** qui relie les **politiques locales de prévention des risques** à celles de gestion des situations de crise. Rendu obligatoire pour **toutes les communes gessiennes** en raison de leur classification en zone de sismicité de **niveau 3**, le PCS est réalisé à **l'échelle communale** et planifie les actions des **acteurs locaux** en cas de **catastrophes majeures** ou de **perturbations importantes** de la vie collective. Son objectif est de se **préparer** et de se doter de **modes d'organisation** et d'outils techniques pour faire face aux situations d'urgence et éviter qu'elles ne dégénèrent en crises.

Le PCS comprend notamment le **recensement** et l'**analyse des risques**, le modèle d'organisation de la **gestion de crise**, les moyens d'alerte et d'intervention, ainsi qu'un annuaire des ressources disponibles. Les personnes disposant de **compétences professionnelles** ou **personnelles utiles** en situation de crise sont encouragées à contacter la mairie pour intégrer leurs coordonnées au PCS. En revanche, toute personne nécessitant une attention particulière ou ayant la charge d'une personne vulnérable est invitée à remplir un **formulaire de déclaration individuelle**, bientôt disponible en mairie.



CENTRE SPORTIF DE SERGY

Découvrez la **diversité** des **sports proposés** au Centre Sportif de Sergy : le futsal, le tennis, le squash, le badminton, le crossfit, le yoga, la gym et la danse. Notre établissement communal **offre une multitude d'installations et d'activités** pour répondre aux besoins et aux envies de chacun.



FERMETURE D'UN COMMERCE :

Nous vous informons que le restaurant "Au Bonheur Basque", situé au sein du Centre Sportif, a définitivement fermé ses portes. La commune envisage d'ores et déjà les **meilleures solutions** pour réaffecter ce **local à de nouveaux restaurateurs**, après avoir entrepris les travaux nécessaires pour sa **remise en état**.

LES TARIFS 2024

Pour rendre ces activités accessibles à tous, le Centre Sportif de Sergy propose des **tarifs horaires** ; voici les tarifs pour l'année 2024 :

- **Badminton** : 15€/heure
- **Tennis** :
 - **Intérieur** : 15€/heure
 - **Extérieur** : 8€/heure
- **Squash** : 20€/heure (intérieur)
- **Multisports (futsal, basket)**: 40€/heure

Pour plus d'informations :
06 33 54 83 49 / centresportif@sergy.fr

Rendez-vous sur **Balle Jaune** pour réserver votre séance de sport dès maintenant ou rejoignez l'une des associations présentes au centre.



LES DÉCISIONS DU CONSEIL

JEUDI 09 NOVEMBRE 2023 :

- Valide la création de l'opération comptable "Rénovation des tennis du Centre Sportif" à travers la décision modificative n°1 ;
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié permettant l'acquisition de la parcelle n° C2668 ;
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 du marché de fourniture des repas liés au service portage des repas avec l'entreprise SAS Bridon Distribution Gastronomie – Bourg Traiteur ;
- Valide la proposition de nouveau logo de la commune.

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 :

- Valide la décision budgétaire modificative n°2 ;
- Valide le plan de financement lié au dossier d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux électriques et télécom du chemin de la Verpillière ;
- Valide le principe d'achat de deux locaux d'activité sur le lot A5 de la ZAC Sergy-Dessous ;
- Valide l'engagement de la commune de Sergy à ne pas utiliser l'emplacement réservé n° SER10 du PLUiH ;
- Donne pouvoir à Mme le Maire de représenter la commune sur tout acte, document et autre suite concernant l'AOT du local d'activité du Centre sportif communal ;
- Valide les devis proposés par la société ST Groupe d'une valeur totale de 71 250.40 € HT pour la réhabilitation des terrains de tennis ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'engagement de la commune dans la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % au profit d'Ain Habitat.

MARDI 16 JANVIER 2024

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'engagement de la commune dans la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % au profit d'Alliade Habitat ;
- Valide le nouveau règlement de la salle des fêtes ;
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte de cession des parcelles C212, C2776 et C2780 à la SAS Sergy Dessous Aménagement pour un montant de 226 720.02 €.

MARDI 13 FÉVRIER 2024

- Crée le poste de Chargé(e) des Services Généraux ;
- Crée le poste d'Agent d'animation ;
- Valide la convention de réservation de logements sociaux avec les bailleurs SEMCODA et SOLLAR ;
- Valide la reconduction du rythme scolaire sur 4 jours ;
- Désigne M. Paolo MARTINELLI, M. Sébastien YVES et Mme Isabelle PICHARD comme membres titulaires et M. Eric VEYRUNES, Mme Régine CHEVALLET et Mme Jennifer BASILIO comme membres remplaçants de la commission municipale d'appel d'offres.

MERCREDI 13 MARS 2024

- Valide la modification du tableau des emplois de la commune ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'engagement de la commune dans la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % au profit de DYNACITE.

MARDI 04 AVRIL 2024

- Valide le compte administratif principal 2023 ;
- Adopte le compte de gestion 2023 ;
- Valide la reconduction des taux des taxes locales pour l'année 2024 ;
- Valide le budget primitif 2024 ;
- Valide la modification du tableau des emplois de la commune ;
- Valide la mise en place d'astreintes d'exploitation de la salle des fêtes ;
- Valide le financement d'un voyage scolaire pour une somme maximale de 4 348.00 € ;
- Valide la tarification pour les stages multisports ;
- Engage la reprise de terrains situés au cimetière communal ;
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle C1779 à la SAS Sergy-Dessous Aménagement pour un montant de 157 092.00 € .



15

SAMU

17

POLICE
SECOURS

112

URGENCE
EUROPÉEN

18

SAPEURS-
POMPIERS

114

URGENCE POUR LES
PERSONNES ET
SOURDES ET
MALENTENDANTES

INFOS UTILES

VOTRE MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI : FERMÉ**MARDI** : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00**MERCREDI** : 9H00 - 12H00**JEUDI** : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00 **VENDREDI** : 14H00 / 17H00 04 50 42 11 98 mairie@sergy.fr www.sergy.fr

RÉSEAUX SOCIAUX :

  Commune de Sergy Application PanneauPocket

NUMÉROS UTILES

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois | 04 50 49 65 65 |
| Hôpital de Contamine-sur-Arve | 04 50 82 20 00 |
| Hôpital privé Annemasse | 04 50 83 43 43 |
| Centre hospitalier Annecy Genevois | 04 50 63 63 63 |
| Hôpital Cantonal de Genève | 00 41 22 372 33 11 |
| Hôpital de la Tour Meyrin | 00 41 22 719 61 11 |
| Maison de retraite de Tougin | 04 50 40 38 38 |
| Centre Anti-poison de Lyon | 04 72 11 69 11 |
| SOS Animaux Pays de Gex | 04 50 41 74 80 |
| Gendarmerie de Thoiry | 04 50 42 12 01 |
| 117 rue des Chenaillettes | ou le 17 |
| 01710 THOIRY | |
| Violences Femmes | 3919 |
| STOP à la maltraitance | 3977 |
| Allo enfance en danger | 119 |
| Pharmacie de garde | 3237 |

RECETTE

LA SOUPE GAGNANTE DU CONCOURS DU SOU DES ÉCOLES (PAR THOMAS PARMENTIER)

120 g de lentilles corail
200 g de courge butternut
1 oignon
1 filet d'huile d'olive
1 pincée de poivre
1 pincée de sel
1 gousse d'ail
1 litre d'eau
20 cl de lait de coco
5 cl de crème de coco
10 g de pâte de curry jaune
1 pincée de galanga (frais ou en poudre)
2 pincées de gingembre en poudre
2 pincées de curry en poudre

1. Éplucher l'oignon et la courge, puis les couper en morceaux.
2. Faire revenir l'oignon et la courge dans un filet d'huile d'olive.
3. Ajouter la pâte de curry, le galanga, le gingembre en poudre, le poivre, l'ail écrasé et le curry en poudre. Bien mélanger.
4. Incorporer les lentilles corail, puis verser l'eau ou le bouillon de légumes (ne pas saler pour le moment).
5. Laisser cuire jusqu'à ce que la courge et les lentilles soient tendres.
6. Mixer le tout, puis ajouter le lait de coco et la crème de coco.
7. Saler et rectifier l'assaisonnement selon vos goûts.
8. Servir chaud, agrémenté de feuilles de coriandre ou de graines de tournesol, selon vos préférences.



Soupe de lentilles corail, curry, lait de coco et butternut

ET SI ON SORTAIT ?

- **Dimanche 19 mai 2024** : Foire de Printemps, organisée par le Comité des Fêtes
- **Samedi 25 mai 2024** : Festi'Fire, organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- **Du 24 au 26 mai 2024** : Spectacles de fin d'année, réalisés par l'École de Cirque Chrysalide
- **Samedi 1er juin 2024** : Journée des associations du Centre Sportif (à confirmer)
- **Samedi 1er au Samedi 15 juin 2024** : Tournoi Open du Tennis Club Sergy
- **Du 14 juin au 14 juillet** : diffusion des matchs de France de l'Euro au local des Pompiers
- **Samedi 15 juin 2024** : Les Vieilles Mécaniques avec le Pulling Gessien
- **Samedi 15 juin 2024** : Concert de fin d'année de One Voice Connect
- **Vendredi 21 juin 2024** : Fête de la Musique, avec l'Echo du Crêt de la Neige
- **Samedi 29 juin 2024** : Kermesse organisée par le Sou des Ecoles
- **Dimanche 14 juillet 2024** : Fête Nationale et bal des Sapeurs-Pompiers
- **Dimanche 24 novembre 2024** : Repas du Beaujolais Nouveau, organisé par le Comité des Fêtes
- **Du 29 novembre au 1er décembre 2024** : Exposition Artisanale, organisée par le Crêt des Arts
- **Dimanche 15 décembre 2024** : Marché de Noël, organisé par le Comité des Fêtes

Crédit photo : Perspective Photos, agents communaux
Comité de rédaction : C. MOINE, C. GENOLIN, A. TECHER,
P. MARTINELLI, A. REL.
Mise en page : C. GENOLIN
Impression : COPY PLUS Prévessin-Moëns